

Patrimoine naturel de Picardie

Les plantes sauvages

De la découverte à la préservation



Connaître et préserver les plantes sauvages : comment fait-on ?

Cette brochure présente la diversité de la flore sauvage de la Picardie et de ses territoires. Elle est organisée en deux grandes parties :

- des éléments de connaissance et d'évaluation ;
- une illustration d'actions actuellement menées afin de garantir la préservation des plantes sauvages dans leur milieu naturel.

Une plante sauvage : c'est quoi ?

La flore sauvage de Picardie est constituée par l'ensemble des plantes croissant spontanément dans les milieux naturels et semi-naturels de la région ou considérées comme largement répandues en Europe au XVI^e siècle.

Les espèces cultivées, introduites par l'homme ou échappées de cultures et naturalisées ne sont donc pas considérées comme des plantes sauvages.



L'Iris jaune est une plante sauvage des rives d'étangs et de ruisseaux présente en Picardie de longue date ; elle est également parfois cultivée pour l'ornement.



Le Perce-neige est une plante introduite dans la région, initialement cultivée et régulièrement échappée de jardin ; elle présente de nombreuses populations naturalisées.

Préserver les plantes sauvages : pourquoi ?

Les plantes représentent une partie fondamentale de la biodiversité. Elles sont notamment à la base de la chaîne alimentaire en assurant la production de biomasse grâce à la transformation de l'énergie solaire par le processus de photosynthèse.

Elles assurent plusieurs types de services écosystémiques dont le plus connu est par exemple la production de molécules utilisées pour la conception de médicaments. Elles sont également le support génétique initial pour l'amélioration des variétés cultivées de plantes pour l'alimentation et l'industrie. Chaque terroir possède une diversité floristique spécifique. Celle-ci façonne les paysages de Picardie et

contribue à l'identité propre de chacun de ses territoires. Enfin, il ne faut pas négliger le rôle social de la biodiversité végétale, il permet à chaque citoyen de satisfaire un besoin de nature.



La diversité floristique participe à l'identité des terroirs comme dans cette jachère près de Saint Valéry-sur-Somme. Les fleurs jaunes du Chrysanthème des moissons étant quasiment absentes du reste de la région.

Le rôle du Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBI)

Le Conservatoire botanique national de Bailleul est agréé par le ministère en charge de l'écologie depuis 1991 pour les territoires du Nord-Pas de Calais, de Haute-Normandie et de Picardie. La raison d'être du Conservatoire est de garantir aux générations futures la transmission du patrimoine végétal sauvage. Afin de mener à bien cette tâche, plusieurs actions sont menées :

- des missions d'inventaire et d'évaluation de la flore et des habitats naturels,
- des missions de préservation de plantes *in situ* (mise en place d'opérations de gestion avec les gestionnaires locaux) et *ex situ* (conservation de plantes en jardin ou en banque de graines réfrigérées),
- des missions d'information et de diffusion des connaissances notamment via la banque de données Digitale2,
 - des missions d'expertise technique et scientifique auprès des pouvoirs publics.



Inventorier les plantes sauvages : pourquoi et comment ?

La connaissance de la présence et de la répartition des plantes sauvages sur le territoire constitue la base de toutes les actions de préservation du patrimoine floristique. En effet, connaître le nombre de stations d'une espèce, les effectifs de ses populations, l'évolution de celles-ci dans le temps sont des paramètres indispensables pour identifier les priorités d'actions et les sites nécessitant des mesures de gestion conservatoire.

Différents types de programmes d'inventaires sont mis en œuvre à différentes échelles territoriales. Par exemple, l'inventaire communal des plantes sauvages, mené en Picardie depuis 2005, permet d'évaluer la diversité floristique de chaque commune, d'identifier des sites d'intérêt patrimonial et, à l'échelle régionale, de préciser la répartition géographique des espèces. Toutes les données recueillies sur le terrain sont standardisées, validées et intégrées dans la base de données Digitale2 gérée par le Conservatoire.



Inventaire sur le terrain des plantes sauvages par les botanistes du Conservatoire.



© JCH

Pour accéder à Digitale2
digitale.cbnbi.org

Qu'est-ce qu'une donnée ?

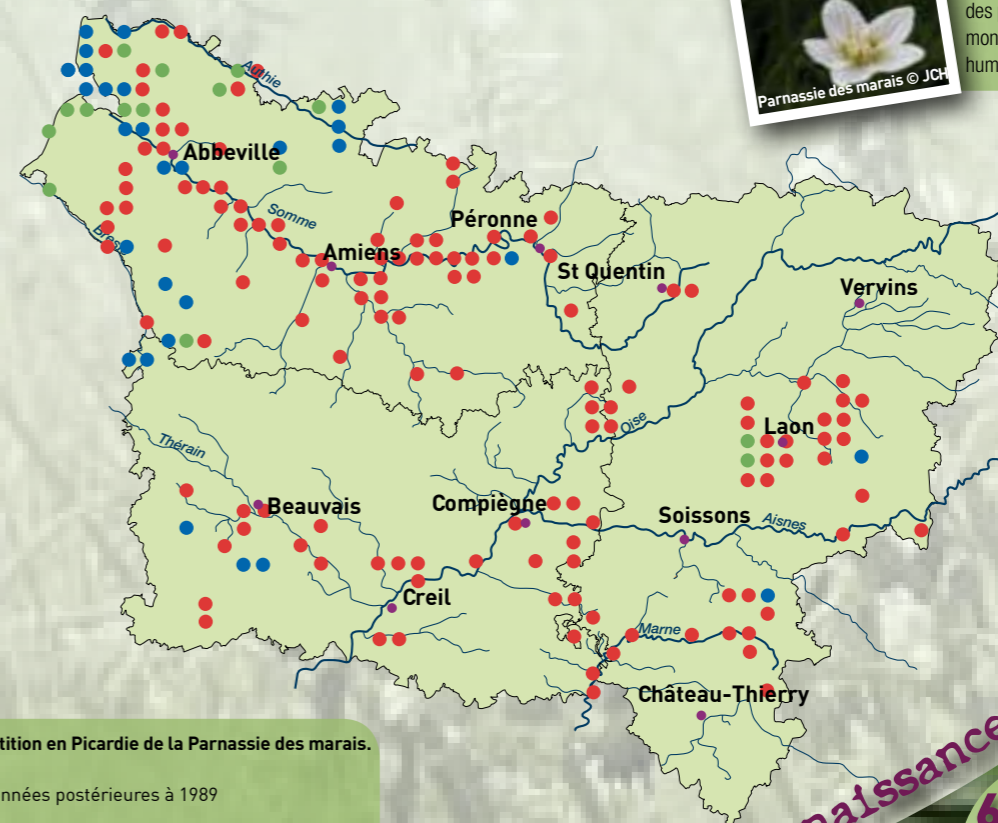


Réunion du réseau de botanistes bénévoles © JCH

Une donnée correspond à l'observation d'une plante identifiée par son nom scientifique, à une date précise, par un observateur en un lieu particulier. Les données proviennent du travail d'inventaire mené par l'équipe de botanistes du Conservatoire mais aussi de documents tels que les flores anciennes, les herbiers ou les rapports d'études et des informations collectées par les botanistes bénévoles et les gestionnaires d'espaces naturels.



La Parnassie des marais était autrefois fréquente dans les marais et les prairies humides pauvres ; elle ne subsiste actuellement que sur quelques pelouses riches en marne et dans les massifs dunaires. Sa régression est liée notamment à l'intensification des pratiques agricoles après la seconde guerre mondiale (apports d'engrais, drainage des zones humides...).



Répartition en Picardie de la Parnassie des marais.

- Données postérieures à 1989
- Données datant de 1920 à 1989
- Données antérieures à 1920

Un exemple de répartition et de régression d'une plante sauvage : la Parnassie des marais

Un état des connaissances en quelques chiffres*
* à fin 2012

1 170 862

données floristiques dans Digitale2

698 722

données datant de moins de 20 ans

3 843

documents relatifs à la Picardie disponibles à la bibliothèque du CBN

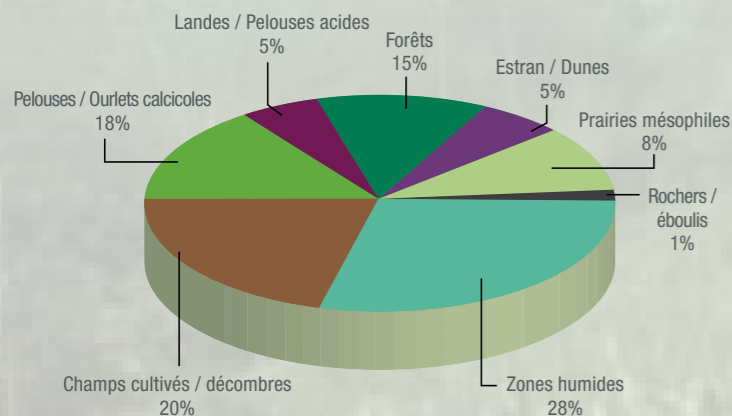
Richesse de la flore sauvage picarde

Forêts, pelouses calcicoles, falaises et dunes littorales, le territoire picard abrite une flore riche, reflet de la diversité des paysages de la région.

Des sites remarquables pour une flore fragile et menacée

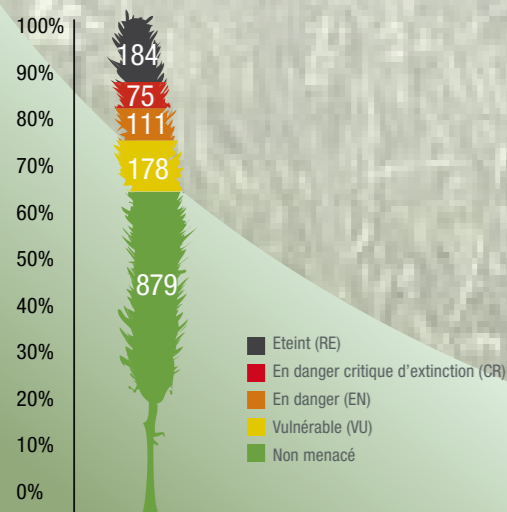
Un travail de localisation des sites où peuvent être observées les populations d'espèces menacées ou protégées a permis d'identifier 2170 périmètres stratégiquement importants dans la préservation de l'ensemble de la flore picarde (voir carte ci-contre).

Répartition des plantes sauvages de Picardie par grands types de milieux naturels

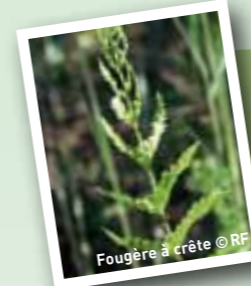


Une flore riche mais menacée

25,8% de la flore régionale est considérée comme menacée. 184 espèces n'ont pas été revues après 1990 et sont considérées comme disparues.



Des responsabilités à l'échelle nationale et européenne



La Picardie abrite parmi les plus importantes populations de Fougère à crête de France, conférant à la région une responsabilité de premier ordre dans la conservation de cette espèce.



L'Ache rampante, espèce protégée à l'échelle européenne et qui s'épanouit dans les prairies humides des marais arrière-littoraux et le long de la vallée de la Somme, est représentée en Picardie par les populations les plus importantes d'Europe.

2 Marais arrière-littoraux



Les marais de la côte picarde accueillent de belles populations de Littorelle des étangs, plante en régression en France.

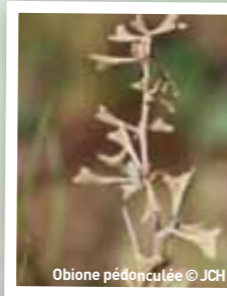
Une grande famille mais dont certains membres manquent à l'appel

Sur les 1433 plantes indigènes que compte le territoire picard, 184 n'ont pas été revues après 1990 et sont aujourd'hui considérées comme disparues.

Le Faux-nénuphar pelté, autrefois répandu en vallée de la Somme, est aujourd'hui éteint dans la région.



1 Mollières, dunes et falaises du littoral picard



L'Obione pédonculée vit dans les mollières littorales. La Picardie abrite plusieurs de ses très rares populations françaises.

4 Landes et prairies du Pays de Bray



L'Ajonc nain, qui occupe l'ouest de l'Europe, est, dans le Pays de Bray, en limite Est de son aire de répartition.

5 Marais tourbeux de Sacy



Fréquentant plutôt les contrées nordiques ou montagnardes, la Gentiane pneumonanthe présente de belles populations dans certains marais froids picards comme à Sacy-le-Grand.

6 Massifs forestiers de l'Oise



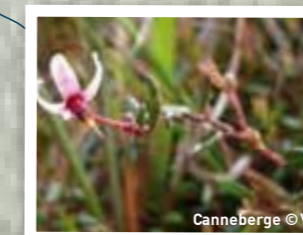
Plante plus fréquente dans l'ouest, le Millepertuis des marais colonise quelques rares mares acides du massif forestier d'Ermenonville.

7 Prairies alluviales de la vallée de l'Oise



L'inule des fleuves vit dans les prairies inondables. En Picardie, elle ne se trouve qu'en vallée de l'Oise.

8 Tourbières acides du Laonnois



Plus fréquente dans les tourbières montagnardes, la Canneberge présente une population isolée au cœur de l'Aisne.

9 Pelouses calcaires du camp de Sissonne



En France, le Sisymbre couché est une espèce localisée au sein du bassin parisien et dont quelques populations sont présentes au camp militaire de Sissonne.

3 Marais tourbeux de la vallée de la Somme



Les plus importantes populations françaises de Renoncule Grande Douve se trouvent en vallée de la Somme.

La Flore picarde en quelques chiffres

2083 plantes présentes dans les milieux naturels

1433 plantes indigènes

75 plantes en danger critique d'extinction

137 plantes protégées par la loi

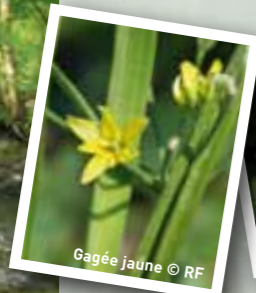
Flore sauvage de l'Aisne

Le département de l'Aisne est marqué par une grande variété de sols et de climats, qui entraîne une diversité importante d'espèces de la flore sauvage.

La Thiérache et la vallée de l'Oise

Le nord de l'Aisne est le territoire le plus arrosé du département permettant l'installation de plantes de répartition montagnarde, notamment près des Ardennes. Le sol, composé d'argiles et de schistes, est favorable aux plantes des sols acides.

Les forêts abritent de nombreuses espèces remarquables, dont de nombreuses fougères. Les prairies humides et les mares du bocage ou de la vallée de l'Oise et les berges des cours d'eau accueillent une flore discrète et originale.

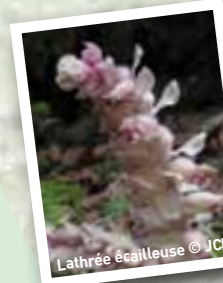


Forêt de Saint-Michel en Thiérache © JCH

Gagée jaune © RF

Fougère à moustache © JCH

Nivéole printanière © JCH



Lathrée écailleuse © JCH

Renoncule peltée © JCH

Orchis tacheté © JCH



Prairies et bocages de la vallée de l'Oise © RF

Le Laonnois et le Soissonnais

Les coteaux calcaires, à l'est de Soissons et de Laon, bénéficient de conditions climatiques plus continentales permettant à des espèces normalement plutôt présentes dans le centre de l'Europe de se développer. Malgré la faible superficie des coteaux, leur flore est extrêmement diversifiée.



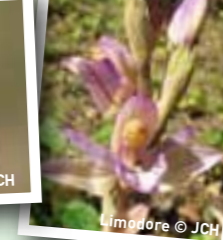
Coteau calcaire dans le Laonnois © JCH



Inule à feuilles de saule © JCH



Ophrys araignée © JCH



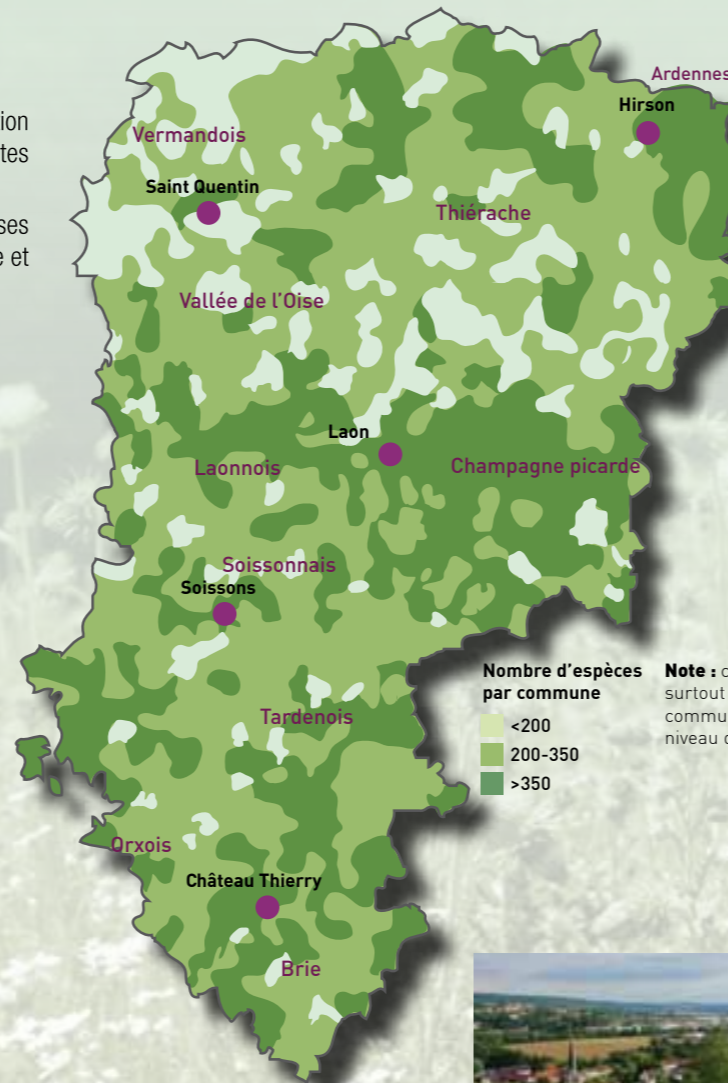
Limodore © JCH



Phalangère rameuse © JCH

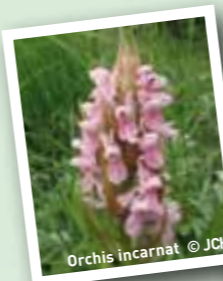


Marguerite de la Saint-Michel © JCH

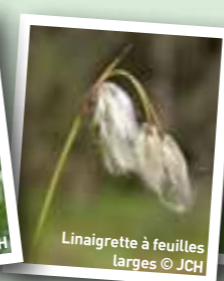


Nombre d'espèces par commune
 <200
 200-350
 >350

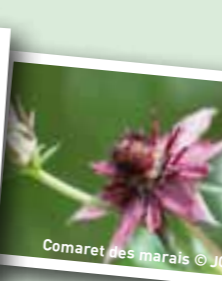
Note : cette carte illustre surtout la diversité de chaque commune, mais aussi son niveau de connaissance.



Orchis incarnat © JCH



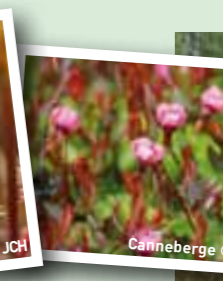
Linaigrette à feuilles larges © JCH



Comaret des marais © JCH



Rossolis intermédiaire © JCH



Canneberge © JCH



Tourbière de Cessières © JCH

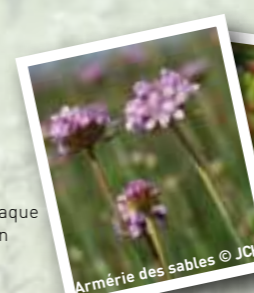
La Brie et le Tardenois

Les sols sableux filtrants sont le lieu de développement des landes et des pelouses sableuses. Ces dernières accueillent de nombreuses plantes de faible taille à développement printanier. L'Aisne a une responsabilité importante pour leur conservation.

Les bois et les coteaux de la vallée de la Marne et de ses affluents sont installés sur un millefeuille de calcaires, de marnes et de meulière de Brie. Certaines espèces atteignent là leur limite nord-est de répartition. Leur préservation, notamment sur les derniers coteaux, non plantés en vigne, nécessite une attention particulière.



Landes et pelouses sableuses © RF



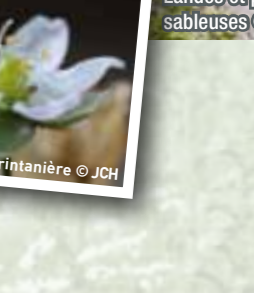
Armérie des sables © JCH



Mousse fleurie © JCH



Callune commune © JCH



Spargoute printanière © JCH



Pelouse de la vallée de la Marne © RF



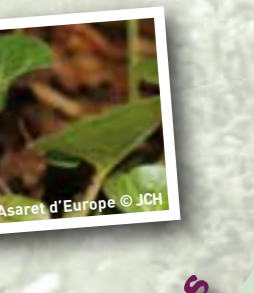
Muscari à grappe © JCH



Lin de Léo © JCH



Petit cytise faux-Lotier © JCH



Asaret d'Europe © JCH

Le saviez-vous ?

Le Cumin des prés, commun dans l'est de la France, possède son unique population picarde dans les prairies de Thiérache.



© JCH

La Flore de l'Aisne en quelques chiffres

1162
plantes sauvages

214
plantes non revues depuis plus de 20 ans

269
plantes menacées de disparition

113
plantes protégées par la loi

Flore sauvage de l'Oise

Le département de l'Oise présente trois grands ensembles géomorphologiques, le Pays de Bray, le Tertiaire parisien et le plateau crayeux qui sont à l'origine d'une grande diversité de biotopes favorables à la flore sauvage.

Les grands massifs forestiers

Thelle, Hez-Froidmont, Halatte, Chantilly, Ermenonville, Compiègne, Laigue-Ourscamps... l'étendue **des massifs forestiers** de l'Oise est sans équivalent dans le nord de la France. La diversité des types de forêts allant des saulaies-frênaies près des grandes rivières aux hêtraies à Houx sur les plateaux sableux, permet à de nombreuses plantes sauvages de s'épanouir. Leur conservation dépend notamment des modes de gestion sylvicoles.



Hêtraie en forêt de Compiègne © JCH



Anémone fausse Renoncule © JCH

Orme lisse © JCH

Prêle d'hiver © JCH

Laïche appauvrie © JCH

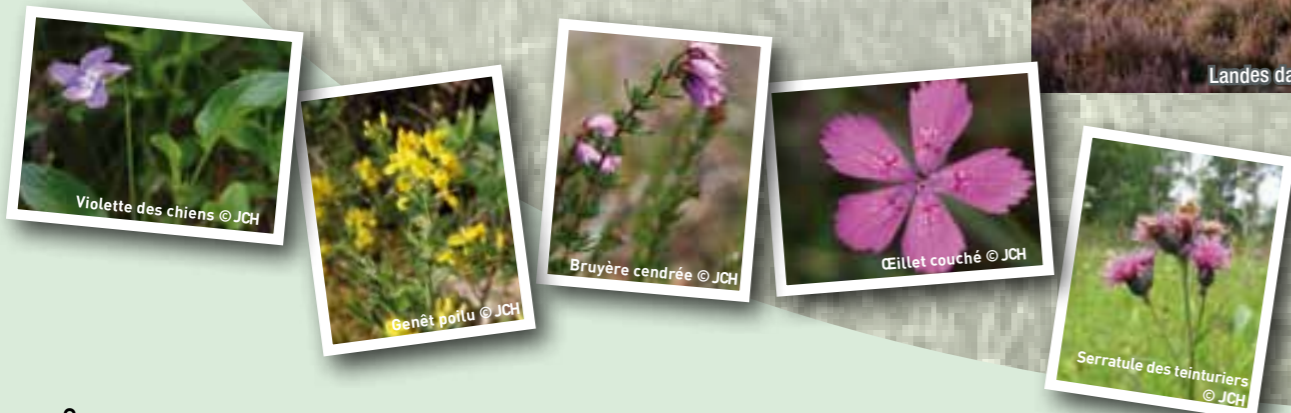
Cynoglosse d'Allemagne © JCH

Les landes

Témoins des anciens parcours pâturés par les moutons, **les landes** se sont développées sur les sols sableux pauvres. Les superficies de landes les plus importantes pour le nord de la France sont principalement situées dans les massifs forestiers du sud du département. Le maintien et la restauration de corridors entre les espaces de landes sont indispensables à la conservation des espèces qui les composent comme la Violette des chiens dont les graines sont véhiculées par les fourmis.



Landes dans le bois du Roi © RF



Violette des chiens © JCH

Genêt poilu © JCH

Bruyère cendrée © JCH

Œillet couché © JCH

Serratule des teinturiers © JCH

Le Pays de Bray

Installé au sein d'une particularité géomorphologique, une boutonnière évidée, le Pays de Bray présente des **larris**, des massifs forestiers et un **bocage** plus ou moins dense. Dans les secteurs les plus humides, **des prairies extensives et des landes** de grande qualité biologique se sont développées grâce à des pratiques d'élevage extensif.



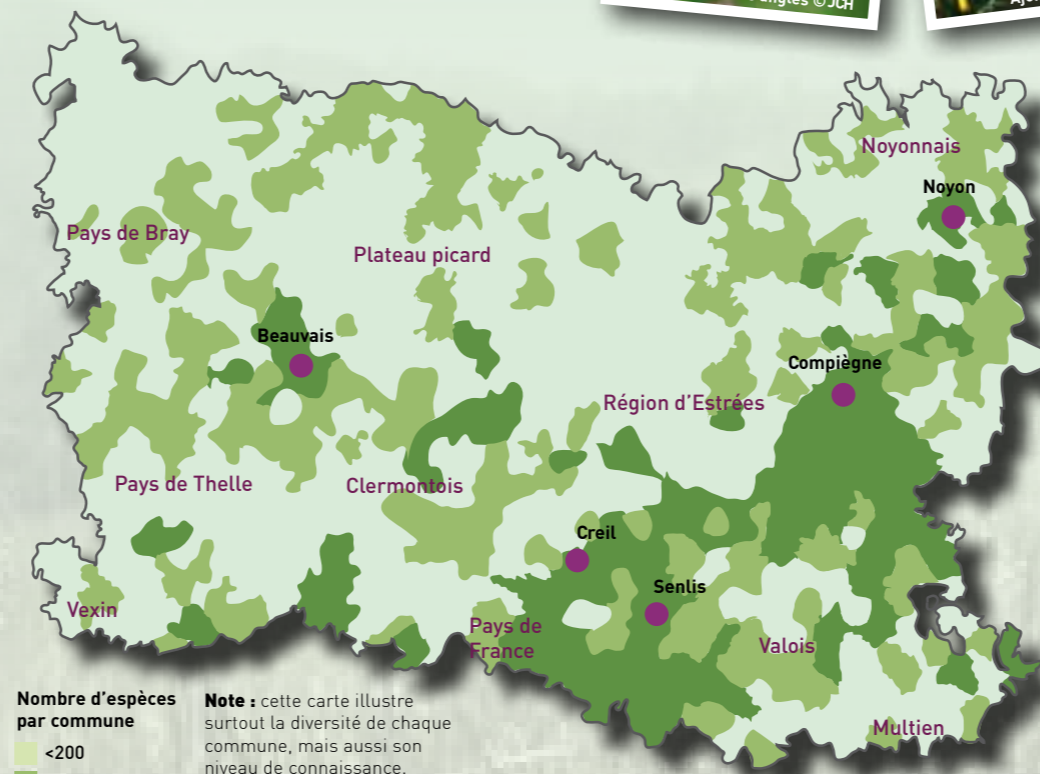
Bruyère à quatre angles © JCH

Ajonc nain © RF

Scorzonère humble © JCH

Osmonde royale © JCH

Myrtille © JCH



Le Vexin, Clermontois, Noyonnais

Les affleurements de sables et de calcaires du tertiaire parisien offrent des conditions favorables à l'installation de plantes des sols filtrants et chauds. De telles conditions existent sur **les coteaux calcaires** mais également le long de **lisières forestières** ou sur **des bermes routières**, où de nombreuses plantes d'intérêt patrimonial ont trouvé refuge.



Grémil bleu-pourpre © JCH

Orchis brûlé © JCH

Géranium sanguin © JCH

Bugrane naine © JCH

Des zones humides de fort intérêt patrimonial se sont installées aux pieds de la cuesta d'Île-de-France. C'est notamment le cas **des marais de Sacy**, vaste marais tourbeux où une gestion par pâturage extensif et fauchage permet le maintien et le redéploiement de nombreuses espèces menacées de disparition.



Marais de Sacy © JCH



Gentiane pneumonanthe © JCH

Mouron délicat © JCH

Laïche de Maire © JCH

Millepertuis des marais © JCH

Potamo à feuilles de Renouée © RF

Le saviez-vous ?

La Sesslerie bleuâtre est une plante d'affinité montagnarde. Elle profite de la fraîcheur de la Vallée de l'Oise, autour de Creil, pour s'installer sur les éboulis crayeux.

La Flore de l'Oise en quelques chiffres

1 054
plantes sauvages

241
plantes non revues depuis plus de 20 ans

185
plantes menacées de disparition

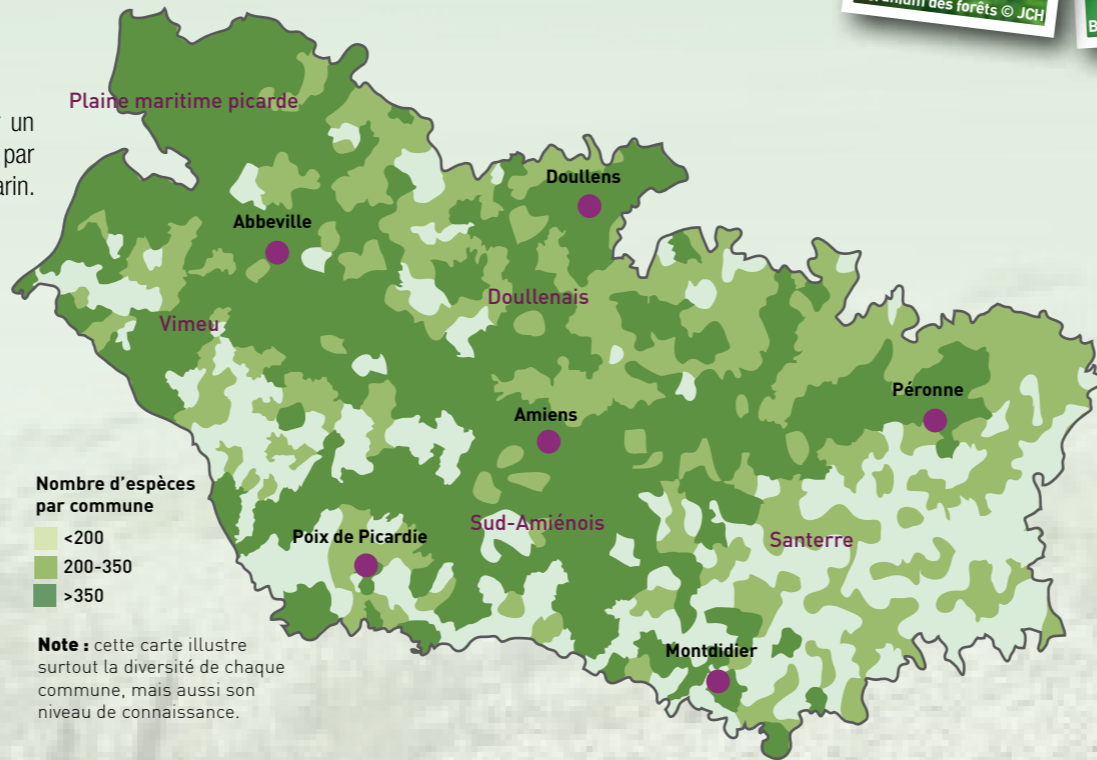
80
plantes protégées par la loi

Flore sauvage de la Somme

La diversité de la flore sauvage du département de la Somme témoigne de la qualité de ses zones humides et de ses larris ainsi que la grande variété de son littoral.

Le littoral

Peu de départements peuvent s'enorgueillir d'une telle diversité de milieux littoraux sur un linéaire aussi faible (environ 70 km). **Les falaises et les levées de galets** sont colonisées par des espèces dont les populations sont parmi les plus importantes en France, tel le Chou marin.

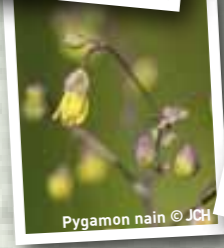
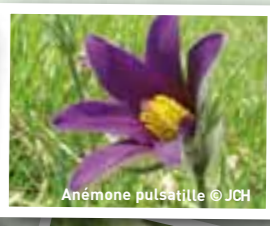


L'Authie et la Bresle sont, avec la Somme, les seules rivières picardes se jetant directement dans la mer. Leurs vallées orientées principalement est-ouest, sont creusées dans la craie et présentent des versants exposés au sud, où se trouvent de nombreux larris et lisières ensoleillées. Les versants exposés au nord présentent des ravins ou creuses, favorables à l'installation de fougères.



Le sud-amiénois

Ce territoire, installé sur la craie filtrante, est marqué par un déficit de pluviométrie favorisant l'installation de plantes des sols secs qui croissent notamment sur les larris (coteaux calcaires en Picard) et à la faveur de lisières situées près des rideaux, des talus ou des bords de route.



Les molières et les massifs dunaires, tous deux en constante évolution, accueillent une flore hautement spécialisée, que ce soit à la sécheresse pour les dunes ou à l'eau de mer pour les molières. De nombreuses espèces présentes dans ces milieux sont considérées comme en cours de raréfaction en Europe.



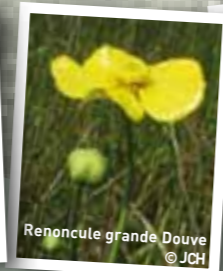
Les plantes compagnes des cultures

Bien que considérées comme indésirables, un certain nombre de plantes messicoles devenues rares parvient encore à s'épanouir dans les champs. Elles sont ponctuellement présentes dans le sud-amiénois et le Vimeu.



La vallée de la Somme

La vallée de la Somme et les marais arrière-littoraux constituent probablement la plus grande tourbière de France. Les modes de gestion pratiqués par les habitants de la vallée (exploitation de la tourbe, pâturage extensif et fauchage des prés) sont à l'origine de mosaïques de milieux tourbeux d'une grande originalité.



Le saviez-vous ?

L'Alchémille glauque n'est présente en Picardie qu'en une seule commune de la Somme, en Vallée de la Bresle. Il s'agit d'une des très rares stations de plaine pour cette plante montagnarde.

La Flore de la Somme en quelques chiffres

- 1 115** plantes sauvages
- 178** plantes non revues depuis plus de 20 ans
- 212** plantes menacées de disparition
- 84** plantes protégées par la loi

La Picardie : un refuge pour les bryophytes ?

Si ce sont principalement les mousses colonisant les toitures ou les gazons urbains qui viennent à l'esprit, celles-ci ne représentent qu'une infime partie des espèces de bryophytes présentes dans la région. Ainsi, à l'image des plantes à fleurs, les bryophytes colonisent les boisements, les marais, les dunes littorales, les pelouses calcaires, les cours d'eau, les vieux murs... Leur faible taille leur permet de vivre sur des supports inhospitaliers pour les plantes à fleurs : rochers, écorce des troncs, maçonnerie...

Les tourbières à sphaignes

La Picardie compte 21 espèces de sphaignes différentes, soit environ la moitié du nombre connu en France. Plusieurs espèces, plus répandues en montagne, ne se trouvent qu'en une unique station dans la région. Les sphaignes ont la propriété de retenir jusque 10 fois leur poids en eau et constituent des éponges régulant et filtrant les zones humides.



Dicrane à nombreuses soies © JCH

Sphaigne de Magellan © JCH

Tourbière à sphaignes © JCH

Sphaigne de Russow © JCH

Les rochers

Les rochers, calcaires ou gréseux, offrent des conditions favorables à la vie de nombreuses bryophytes. C'est notamment le cas des affleurements de craie dans la Somme où croissent de petites espèces dont certaines ne dépassent pas 7 mm de haut. Dans l'Aisne et l'Oise, les calcaires du Lutétien (pierre ayant servi à la construction des cathédrales) et les grès abritent des espèces dont certaines sont réputées pour être montagnardes.



Séligérie du calcaire © JCH

Rochers © JCH

Phlidie ciliée © JCH

Les sources incrustantes (travertins)

Les sources incrustantes tiennent leur originalité dans leur formation : l'eau, fortement chargée en carbonate de calcium (calcaire), en coulant sur certaines espèces de bryophytes se décharge de son calcium. Ce dernier, en se fixant sur les parties mortes des mousses, devient petit à petit de la pierre appelée « travertin ». Les plus beaux exemples se trouvent dans le Soissonnais et le Tardenois.



Cratoneuron transformant © JCH

Cratoneuron fougère © JCH

Travertin à Montigny-Lengrain (02) © JCH

Eucladia verticillée © JCH

Les forêts de ravin

Les creuses de la Somme, les ravins du Soissonnais ou les pentes nord de la cuesta du Bray constituent autant de milieux frais et humides favorables aux mousses. Les amoncellements de rochers, les bases de troncs et le bois mort tombé au sol abritent une forte diversité en espèce de mousses. Il convient de veiller à la continuité de l'état boisé ainsi qu'à l'intégrité de ces milieux en prohibant leur utilisation comme dépotoir sauvage.



Cryphée des arbres © JCH

Forêt de ravin © JCH

Rhynchostégie des murs © JCH

Les rus intermittents du sud de la région

Dans la Brie, le Valois, le Multien et l'Orxois, le régime intermittent des rus favorise la présence, sur les blocs de grès ou de meulière, d'espèces adaptées à des périodes d'émersion prolongées.



Brachythécie plumeuse © JCH

Ru intermittent © JCH

Racomitre aciculée © JCH

Dans les villes et villages

De nombreuses espèces profitent de biotopes originaux présents près des habitations pour s'épanouir. Ainsi, dans certains villages, les murets de pierre, les troncs des tilleuls et d'érables des places publiques, ou, plus étonnamment les pierres tombales, sont couverts de mousses. Parfois, des espèces rarissimes pour la région ne se trouvent que dans le centre des bourgs.



Orthotriche irrégulière © JCH

Tilleul à Bernaville (80) © JCH

Porelle à feuilles planes © JCH

Les marais et les berges des mares et étangs

Les marais tourbeux de la vallée de la Somme, de la plaine maritime picarde ainsi que les grands marais intérieurs comme ceux de Sacy ou de la Souche, sont occupés par des végétations très exigeantes du fait de la présence constante d'eau. Les bryophytes sont particulièrement adaptées à ces dures conditions de vie et certaines espèces remarquables pour les régions de plaines y trouvent des conditions adaptées à leur épanouissement.



Scorpidie scorpioïde © JCH

Marais arrière-littoraux © JCH

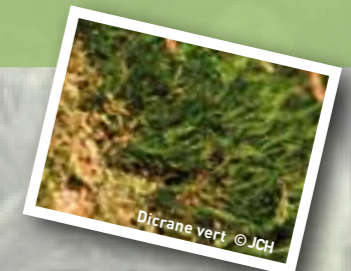
Blasie naine © JCH

Conocephale conique © JCH

Menace et protection

30,7 % des bryophytes de Picardie sont considérées comme menacées de disparition à plus ou moins long terme et 59 espèces ont déjà disparu de la région depuis un siècle et demi. Parmi les causes de disparition se trouvent notamment la déprise agricole et son corollaire l'intensification agricole, l'envasement et l'eutrophisation des milieux aquatiques et l'augmentation des dépôts d'azote atmosphérique.

Seule une espèce, le Dicrane vert, est protégée par l'arrêté du 23 mai 2013. Un certain nombre de populations d'espèces menacées bénéficie d'actions de conservation sur des sites gérés à des fins conservatoires.

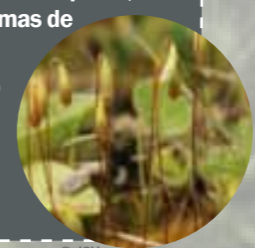


Dicrane vert © JCH

Le saviez-vous ?

Le groupe des bryophytes rassemble les mousses et les hépatiques. Il s'agit de plantes de petite taille, différenciées des plantes supérieures par une reproduction sexuée dépourvue de fleurs et par l'absence de tissus conducteurs de sève. La dissémination des bryophytes est assurée soit par des spores, soit de manière asexuée par des propagules (petits amas de cellules) végétatives.

Le Bryum à capsule pendante (*Bryum algovicum*) est une mousse discrète qui ne vit que sur les dunes littorales en Picardie. La photo montre la soie et la capsule qui renferme les spores assurant la reproduction sexuée.



© JCH

La bryoflore de Picardie en quelques chiffres

1 bryophyte protégée par la loi

148 bryophytes menacées de disparition

59 bryophytes non revues depuis plus de 20 ans

480 bryophytes sauvages

Les Characées : indicateurs de la qualité des milieux aquatiques

Encore méconnues, les Characées sont pourtant présentes dans de nombreuses zones humides de Picardie. Vivant dans les mares et les étangs, leur présence peut témoigner d'eau de bonne qualité. L'évolution de leur présence dans les milieux aquatiques constitue alors un indicateur précieux du bon état écologique des eaux de surface.

Pas encore des plantes à fleurs et plus tout à fait des algues : mais alors, que sont les Characées ?

Les Characées peuvent être considérées comme étant des algues évoluées (dont la taille varie de moins de 5 cm à plus d'1 m), observables dans les eaux douces et saumâtres. Ce sont des espèces colonisant principalement les milieux jeunes (espèces pionnières) qui ne supportent pas la forte concurrence avec les autres plantes aquatiques. Il existe plus de 400 espèces dans le monde et une quarantaine en France métropolitaine.

Classification simplifiée du règne végétal



Ne pas confondre

Les Characées ont souvent une mauvaise réputation car elles constituent parfois des herbiers denses dans les étangs et peuvent gêner certaines pratiques comme la pêche.

Elles sont parfois confondues avec d'autres espèces (Elodée, Cornifle, Myriophylle, Egérie) dont le développement envahissant est lié à l'eutrophisation des plans d'eau. Pourtant, la présence des Characées atteste généralement d'une bonne qualité de la zone humide, souvent liée à des modes de gestion traditionnels (gestion des niveaux d'eau, curage partiel, fosse de tourbage, ...).

Une seule famille comprenant 4 genres en région

Genre *Chara*



Visuellement, la tige a un aspect côtelé. Genre le plus fréquent en région du fait de la prédominance des milieux alcalins.

Chara canescens au Hâble d'Auit © JCH

Genre *Nitella* et *Nitellopsis*



Visuellement, l'axe principal paraît lisse. Globalement, même si les deux genres (*Nitella* et *Nitellopsis*) sont à l'heure actuelle insuffisamment documentés, il semble que ces deux genres soient peu abondants en région.

Nitella gracilis en forêt d'Ermenonville © JCH



Nitellopsis obtusa au lac de Monampiteuil © JCH

Genre *Tolypella*



A contrario, le genre *Tolypella* (plus particulièrement, *Tolypella glomerata*) semble plus fréquent mais sous-observé du fait de son développement printanier.

Tolypella prolifera en forêt de Samoussy © JCH

À quoi servent les Characées ?

Les herbiers de Characées sont d'excellents habitats pour les invertébrés, une ressource alimentaire pour certains oiseaux et de véritables frayères pour les poissons.



Brochet caché dans les characées © MR



Hydracarien (invertébré aquatique) sur une characée © AW

Pour aller plus loin

Guide illustré des Characées du nord-est de la France

BAILLY, G. & SCHAEFER, O., 2010. Conservatoire botanique national de Franche-Comté. 96 p.

Pour connaître les espèces présentes en Picardie : <http://www.cbnbl.org/nos-actions/mieux-connaître-la-flore-et-les/les-characees/>

Pour en savoir plus sur les espèces et leur écologie : http://www.reserve-pinail.org/IMG/pdf_Initiation_a_l_etude_des_Characees_RNN_Pinail.pdf

Une richesse régionale insoupçonnée

La grande diversité d'espèces présente en Picardie confère à la région une responsabilité importante vis-à-vis de la conservation de ces espèces aquatiques menacées à l'échelle européenne. De plus, les Characées doivent faire l'objet d'une attention toute particulière étant donné leur rôle important en tant qu'indicateur de la qualité des eaux.

Le saviez-vous ?

Des traces de Characées, datant de plus de 400 millions d'années, ont été trouvées sous la forme de fossiles piégés dans de la roche sédimentaire (essentiellement des gyrogonites qui sont les oospores des Characées) montrant ainsi l'ancienneté de ces végétaux.



Herbier de characées dans une mare de bonne qualité © RF



Herbier d'Egérie dense dans un plan d'eau de mauvaise qualité © RF

Les Characées en quelques chiffres

35 espèces en Picardie

42 espèces au niveau national

83% de la richesse spécifique nationale

Préserver les biotopes et les plantes

Préserver les populations de plantes sauvages nécessite d'adopter des modes de gestion adaptés sur les sites naturels, où vivent ces espèces. Ainsi, au fil des années, un réseau d'espaces naturels préservés a été constitué en Picardie, sous l'impulsion de différents gestionnaires d'espaces naturels et des pouvoirs publics.

Les sites préservés : comment ? Par qui ?

Préserver un site naturel des atteintes auxquelles il pourrait être soumis nécessite de disposer d'une maîtrise foncière et/ou d'usage.

Il peut s'agir d'acquisition du foncier par une collectivité ou une association, d'outils contractuels (convention de gestion, bail...) entre le propriétaire et un gestionnaire mais également d'outils réglementaires régissant les activités possibles sur ces sites.

La préservation des sites naturels nécessite une phase de concertation et d'échanges entre les différents acteurs afin d'aboutir à une appropriation locale des enjeux en matière de préservation du patrimoine naturel.

En Picardie, à l'initiative de l'État ou de la Région, certains sites présentent un statut de protection réglementaire (réserves naturelles nationales et régionales ou arrêtés préfectoraux de protection de biotope). Les conseils généraux, grâce au dispositif des Espaces naturels sensibles, et le

Conservatoire du littoral, qui disposent de prérogatives spécifiques en tant qu'opérateurs fonciers, peuvent acquérir des sites à enjeux.

La plupart des sites ainsi préservés nécessitent la mise en œuvre d'opérations de restauration et d'entretien des milieux naturels.

Les principaux gestionnaires sont notamment le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard, l'Office national des forêts sur une partie des massifs domaniaux, la Roselière à Vesles-et-Caumont, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin... Les Conseils généraux de la Somme et de l'Oise interviennent rarement en régie sur leurs propriétés en ENS au contraire de l'Oise. Les actions conduites par les gestionnaires sont soutenues par l'Europe, l'État, le Conseil régional de Picardie, les Agences de l'eau et les Conseils généraux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Nombre de sites préservés par les gestionnaires d'espaces naturels dans les départements picards en 2012



Les plantes menacées présentes sur les sites préservés

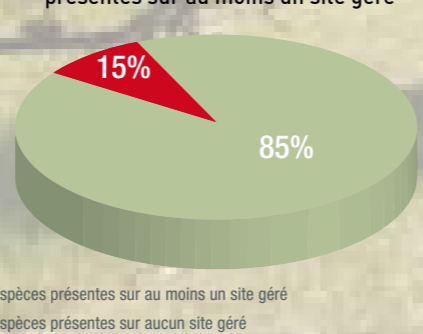
364 plantes sont considérées comme menacées de disparition en Picardie.

Ces espèces les plus menacées se caractérisent, entre autres, par un très faible nombre de populations voire d'individus. Malheureusement, certaines plantes ne bénéficient aujourd'hui d'aucune mesure de préservation sur aucune de leur population à l'échelle régionale et sont ainsi « orphelines » de tout site préservé.

Espèces menacées présentes sur au moins un site géré en Picardie



Proportion d'espèces d'intérêt patrimonial présentes sur au moins un site géré



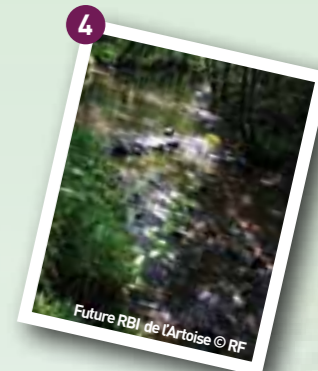
1 Potentille des marais © JCH



2 Le Cirse tubéreux ne présente qu'une unique population dans la Somme et son milieu de vie s'embroussaille, menaçant sa survie.



3 D'importants travaux de curage d'étangs ont été menés au marais de Genonville à Moreuil afin de préserver la qualité des étangs et la flore associée.



4 L'absence d'intervention, dans la future Réserve biologique intégrale de l'Artoise, est garante du maintien de la flore et des habitats naturels de grande originalité pour la Picardie.



9 La seule station de Picardie de Carvi verticillé est préservée dans le Pays de Bray.



8 Le pâturage par les chevaux camarguais mené dans les marais de Sacy permet de maintenir le milieu dans un état non boisé favorable au développement des plantes rares de petite taille.



7 La Cardamine à sept folioles (*Cardamine heptaphylla*), présente huit populations situées dans des forêts de pentes le long de la cuesta nord de l'Île-de-France dans l'Oise et l'Aisne, mais ces biotopes ne font pas l'objet, pour l'instant, de mesures actives de préservation.



6 Le Lin de Léo est une espèce des pelouses calcicoles dont la présence en région Picardie ne tient qu'à la subsistance de deux petites populations sur les communes de Chézy-sur-Marne et de Bruyères-sur-Fère (02), celles-ci n'étant pas préservées.



5 Cinq des six stations connues de Gailllet boréal dans le Laonnois sont situées sur des sites préservés.

Le saviez-vous ?
À l'échelle régionale, 611 espèces d'intérêt patrimonial sont préservées sur 260 sites gérés à des fins conservatoires et répartis dans les trois départements. Ces sites représentent une surface d'un peu plus de 330 km² soit environ 1,7 % du territoire régional.

- Sites gérés à des fins conservatoires (intégrant les propriétés des départements et du Conservatoire du littoral) :
- Sites protégés par des dispositifs réglementaires
- ▲ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- Réserve naturelle nationale
- △ Réserve naturelle régionale
- Réserve biologique domaniale

Comprendre et évaluer les dynamiques des populations de plantes menacées

Augmentation, déclin, stagnation, telles sont les grandes tendances que cherchent à mettre en évidence les suivis des populations de quelques plantes sauvages parmi les plus menacées de la région.

Pourquoi et comment suivre les espèces ?

Évaluer l'état de santé d'une population de plante n'est pas une tâche aisée. Les suivis consistent à déterminer l'abondance des plantes sur chaque site de manière à anticiper leur régression et à évaluer la gestion de leurs milieux naturels. En fonction des résultats du suivi, des mesures de gestion peuvent être adaptées comme par exemple modifier la pression de pâturage ou gérer différemment les niveaux d'eau.

Afin de prendre « le pouls » de chaque population, il est nécessaire de comparer les observations effectuées sur plusieurs années. En effet, l'effectif d'une population peut être très faible une année donnée du fait de phénomènes ponctuels comme des aléas climatiques (gel, sécheresse ou trop fortes précipitations). De telles variations ne sont pas forcément révélatrices de l'évolution à long terme de celle-ci.

Une attention particulière portée sur trois espèces en région Picardie

En Picardie, trois plantes phares font l'objet d'un suivi annuel de leurs populations depuis 2010 par le Conservatoire botanique. Il s'agit des espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive Habitats-Faune-Flore. Elles bénéficient donc d'une protection à l'échelle européenne.



L'Ache rampante, petite ombellifère des prairies humides pâturées



Le Liparis de Loesel, petite orchidée des marais alcalins et des dépressions dunaires



Le Sisymbre couché, espèce annuelle inféodée aux sols décapés et aux éboulis crayeux

À la recherche de nouvelles populations

Bien que le territoire soit arpenté depuis de nombreuses années en tous sens par les naturalistes, il arrive encore aujourd'hui de découvrir de nouvelles populations de ces trois espèces très discrètes. Ainsi, une nouvelle population de Liparis de Loesel a été découverte en 2013 autour d'une mare en Baie d'Authie (80).



Mare à la Pointe de Routhiauville © BB

Cette recherche de nouvelles populations est orientée en se posant trois grandes questions :

- Où l'espèce a-t-elle été anciennement citée ?
- Le milieu est-il encore favorable aujourd'hui ou a-t-il bénéficié de mesures de restauration le rendant à nouveau favorable pour l'espèce ?
- Le site prospecté est-il favorable à l'existence de populations jusque là méconnues ?

De la difficulté à "compter" fleurette...

Afin d'en déterminer l'abondance sur un site, chaque espèce suivie requiert bien souvent une méthode appropriée en fonction de ses caractéristiques biologiques. Alors qu'il paraît envisageable d'évaluer une population de Marguerite en comptant chaque année le nombre de fleurs épanouies, il est en revanche bien plus compliqué de comparer les effectifs d'une espèce rampante dont les individus sont difficilement discernables les uns des autres ou encore d'une espèce comptant plusieurs milliers de pieds au mètre carré.



Suivi du Liparis en Baie de Somme © VL

Pour ces raisons, les trois espèces de la directive Habitats-Faune-Flore présentes en Picardie sont suivies à l'aide de méthodes adaptées pour chacune d'elles.

Ainsi, alors que pour certaines, seules les surfaces occupées par les individus sont évaluées, pour d'autres les effectifs sont dénombrés.



Suivi du Sisymbre dans l'Aisne © JCH

La position, la surface, parfois les effectifs des populations sont ainsi localisés sur chaque site et permettent finalement d'établir des cartes fines de répartition/abondance de l'espèce sur chaque site.



Gros plan sur le Liparis de Loesel

Les suivis menés depuis maintenant quatre ans permettent d'avoir un premier aperçu de l'évolution de chacune des populations de Liparis de Loesel sur le territoire picard. La localisation très précise, les surfaces occupées ainsi que les effectifs de l'ensemble des populations de la plante connues dans la région sont ainsi disponibles. Malgré ces informations très précieuses, il est nécessaire de patienter encore quelques années afin de tirer les premières conclusions quant à l'évolution des populations sur chaque site.

Par exemple, l'année 2013 semble indiquer un déclin important de chaque population. En réalité, ces chiffres reflètent simplement une année marquée par une pluviométrie importante durant l'hiver et le printemps 2013 non favorable à l'épanouissement de la plante. Loin d'avoir disparu, les individus sont simplement restés « sous terre » en attendant des jours meilleurs et les prochaines années devraient voir les effectifs se rétablir à des niveaux comparables aux années 2011 et 2012.

Répondre à la question « la population est-elle en progression, diminue-t-elle ou est-elle stable » ? n'est donc pas aussi simple qu'il n'y paraît et nécessite de disposer d'un nombre important d'années de suivi afin de discerner une tendance générale parmi des résultats annuels en « dents de scie ».



Repérage du Liparis de Loesel © VL

Échantillonner les populations ?

Afin de rendre possible le suivi des plantes les plus menacées de la région, des alternatives au comptage exhaustif sont à envisager. L'échantillonnage peut s'avérer d'une aide précieuse, en permettant d'établir une estimation de la population suivie (nombre d'individus, surface occupée etc.) à partir de l'observation d'une petite portion seulement de la population. Des méthodes statistiques permettent ensuite d'établir ces estimations pour l'ensemble de la population.

Par exemple, le dénombrement des 230 000 individus de la population d'Anémone sauvage répartis sur plusieurs dizaines d'hectares du camp militaire de Sissonne (Aisne), probablement la plus importante de France, a nécessité trois saisons de comptage par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

La pratique d'un échantillonnage permettra un gain de temps conséquent et rendra techniquement envisageable le suivi régulier de cette population d'Anémone sauvage ainsi que d'autres populations menacées dans la région.



Population d'Anémone sauvage à Sissonne © AM

Le saviez-vous ?

Les informations permettant de retrouver et de suivre les populations des espèces suivies sont intégrées dans la base de données Digitale2.

Ces informations sont par exemple : les coordonnées géographiques des stations d'espèces, la date d'observation, l'auteur de l'observation, l'effectif de la population...



© JCH

Conserver les espèces menacées

Adopter des modes de gestion favorables à la conservation des milieux naturels permet, la plupart du temps, de préserver les populations d'espèces menacées. Cependant, dans certaines situations, des mesures de conservation spécifiques doivent être prises afin d'éviter la disparition des populations d'espèces les plus menacées.

Un état des lieux des populations

Évaluer l'état de conservation d'une population de plantes constitue le préalable indispensable à toute opération visant à sa sauvegarde. Il s'agit d'évaluer des paramètres comme l'effectif de la population, ses capacités de reproduction (floraison, fructification, viabilité des semences...), et d'identifier les pressions et les menaces pesant sur la population (atteinte au milieu naturel, parasitisme, dérive génétique...). La mise en place d'un plan de conservation passe également par l'information des gestionnaires de sites quant à l'état de conservation de ces populations d'espèces.



Effectuer un bilan de l'état d'une population nécessite parfois la mise en place d'un plan d'échantillonnage adapté. Ainsi, la population d'Obione pédonculée située en Baie d'Authie a fait l'objet d'un bilan détaillé mené en collaboration avec le Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux et le Syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral picard.

L'action prioritaire : la gestion adaptée des milieux

Dans la mesure du possible c'est bien la gestion locale des biotopes qui accueillent ces populations de plantes menacées qui doit être adaptée. Ceci peut parfois s'apparenter à du jardinage ; l'objectif est de redynamiser les populations avec une action forte transitoire afin de lui permettre ensuite de se déployer de nouveau, une fois que l'effectif est redevenu suffisant. Il s'agit de la conservation *in situ* qui est menée en étroite relation avec les gestionnaires d'espaces naturels.



Afin de redynamiser une des rares populations picardes de Polyode du chêne, des travaux de débroussaillage et de curage de fossé sont menés par l'Office national des forêts en forêt domaniale de Retz avec l'aide du Conservatoire botanique.



Identifier les actions à mener pour sauvegarder une espèce à l'échelle régionale passe par des échanges réguliers sur les modes de gestion avec les gestionnaires de milieux naturels. C'est notamment le cas du plan de conservation de la Gentiane pneumonanthe.

Des récoltes de semences ou de boutures : pourquoi ?

Lorsque l'effectif de la population d'une plante menacée se retrouve sous le seuil de viabilité, il est souvent trop tard pour agir. Aussi, afin de disposer de matériel génétique permettant de renforcer ces populations, le Conservatoire botanique procède à des récoltes préventives de semences ou de boutures sur des populations d'effectif suffisant. Il s'agit de la conservation *ex situ*.



Récolte de semences d'Arroche de Babington, plante protégée et menacée vivant sur le littoral picard.



Les semences récoltées font l'objet de tests permettant d'évaluer leur viabilité.



Les semences sont conditionnées dans des sachets hermétiques et enfermées dans des congélateurs afin de garantir une conservation à long terme.



Lorsque la partie de la plante récoltée est une bouture ou une racine, la plante est placée en banque culturale au jardin conservatoire du CBNBL, situé à Bailleul.

Aider les populations d'espèces à se reconstituer

Bien que récentes dans les stratégies de conservation du patrimoine naturel, les opérations de renforcement d'espèces deviennent une nécessité du fait de la fragilité de certaines populations. Le principe consiste à semer des semences sur un sol préparé et/ou à replanter des individus, issus de semences prélevées sur les mêmes sites naturels et mis en culture au jardin conservatoire de Bailleul.



Semis de semences de Silène de France, plante dont il n'existe qu'une population en Picardie, en partenariat avec le Parc naturel régional Oise Pays-de-France.

Renforcement de la population de Genêt poilu dans la réserve naturelle des landes de Versigny en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.



L'installation, au cœur du camp militaire de Sissonne, d'un centre d'entraînement, a entraîné la destruction d'un biotope où vit l'Anémone sauvage, plante menacée à l'échelle nationale. Des opérations de transplantation d'individus et de semis de semences dans d'autres secteurs du camp ont ainsi été réalisées.



Le saviez-vous ?

Les plantes constituent naturellement des stocks de semences dans le sol. Celles-ci peuvent persister plus ou moins longtemps et germer à la faveur du retour de conditions optimales.



Les plantes exotiques envahissantes : une menace pour la flore indigène de Picardie

Certaines espèces exotiques, introduites accidentellement ou volontairement, prospèrent sous nos climats et présentent un risque pour la flore sauvage et parfois pour la santé ou les activités humaines.

Qu'est-ce qu'une plante exotique envahissante ?

Une plante exotique envahissante est une espèce originaire d'une région biogéographique différente, qui, une fois introduite dans le milieu naturel, menace la flore indigène en proliférant à son détriment : l'absence de consommateurs, de parasites ou de pathogènes explique en partie le développement incontrôlable de ces espèces dans leur nouveau milieu d'accueil. Ces plantes colonisent alors les milieux, provoquant ainsi de sérieux dérèglements écologiques et peuvent également engendrer des problèmes socio-économiques (perturbations de la navigation, des activités sylvicoles...) ou même sanitaires (brûlures, allergies...).

Portrait robot

Les plantes exotiques envahissantes ont toutes en commun des caractéristiques qui expliquent leur comportement :

Une vitesse de croissance et un pouvoir couvrant élevés



De hautes capacités reproductives



Des capacités de régénération élevées



En conditions favorables, un herbier de Jussie à grandes fleurs peut doubler sa biomasse en 15 jours.



Chaque individu de Berce du Caucase peut produire plusieurs milliers de graines.



La Renouée du Japon est capable de régénérer un individu complet à partir d'un simple fragment de rhizomes.

Quatre étapes pour une invasion réussie

1 Importation

L'intensification des échanges commerciaux depuis le début du XIX^e siècle a favorisé les flux de plantes entre les pays et les continents. Ce sont aujourd'hui des milliers de plantes venues des quatre coins de la planète qui arrivent sur notre territoire afin de répondre aux besoins de l'agriculture ou simplement pour le plaisir de nos jardins.

2 Introduction

Cette phase correspond à l'introduction, volontaire ou non, de l'espèce importée dans le milieu naturel. Sur 1000 espèces importées, on considère qu'environ 100 seront potentiellement introduites dans le milieu naturel, même de façon très transitoire.

3 Naturalisation

La plante exotique, une fois introduite, doit survivre suffisamment longtemps pour constituer une population et être capable de se reproduire dans son nouvel environnement sans pour autant se répandre. On estime qu'environ 10 espèces sur 100 introduites sont capables de se naturaliser. On compte ainsi aujourd'hui en Picardie un peu plus de 160 espèces naturalisées (parfois depuis plusieurs siècles) sur les 2083 plantes croissantes dans les milieux naturels que compte la région.

4 Propagation

Parfois, la plante exotique présente un comportement envahissant. Elle est capable de former une population, de s'étendre et de coloniser de nouveaux espaces occasionnant des impacts écologiques, économiques et sociaux : une nouvelle plante exotique envahissante voit le jour. Sur 1000 espèces introduites, on estime qu'une montrera un caractère envahissant sur un territoire donné.

Les actions

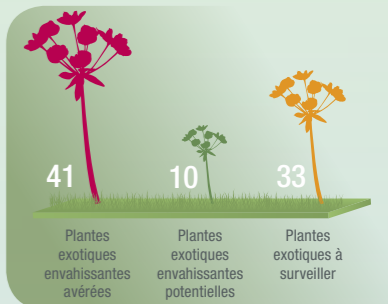
Établir la liste des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire et les hiérarchiser en fonction des risques qu'elles font courir aux milieux naturels, aux activités ou à la santé humaine

La région Picardie compte aujourd'hui 84 espèces exotiques considérées comme envahissantes, dont 41 sont considérées comme avérées, c'est-à-dire que des dommages sur les espèces indigènes, les activités ou la santé humaine ont été constatés dans la région.

10 autres espèces exotiques sont considérées comme « potentiellement envahissantes » car de tels dommages n'ont pas encore été constatés dans la région.

Enfin, 33 espèces sont « à surveiller » car susceptibles dans un futur plus ou moins proche de révéler un caractère envahissant.

Nombres de plantes exotiques envahissantes et à surveiller en région Picardie



Renforcer et centraliser les connaissances concernant la répartition des espèces exotiques envahissantes

La connaissance, alimentée par les observateurs de terrain, permet de suivre l'arrivée ou l'expansion de plantes exotiques envahissantes en Picardie et d'intervenir rapidement, le cas échéant.

Carte de répartition communale de la Jussie à grandes fleurs dans le nord-ouest de la France.



Malgré sa taille imposante, le Noyer du Caucase, plante exotique envahissante originaire des confins de l'Europe et de l'Asie, a été observé pour la première fois en Picardie en 2011.

Pour aller plus loin

Pour connaître les espèces présentes en Picardie :
<http://www.cbnbl.org/nos-actions/mieux-connaître-la-flore-et-les-plantes-exotiques-envahissantes/>

Organiser et mettre en place des chantiers de lutte

Faire appel à une multitude de techniques adaptées à chaque type de plante visée et au contexte (surfaces concernées, accessibilité, etc) permet d'optimiser l'efficacité des chantiers de lutte mis en place.



La lutte contre les espèces exotiques envahissantes peut nécessiter l'emploi des « gros moyens » comme ici le test de décapage de surfaces envahies par l'Euphorbe fausse-baguette qui envahit les prairies alluviales de fauche en moyenne vallée de l'Oise à Noyon (60).



L'arrachage manuel de la Jussie à grandes fleurs dans le marais de Picquigny depuis plusieurs années a permis de rendre aujourd'hui sa présence « anecdotique » sur ce site géré par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

Des résultats visibles

Un canal envahi de Jussie en 2010 par la Jussie à grandes fleurs à Ailly-sur-Somme n'est plus aujourd'hui qu'un mauvais souvenir grâce à la mobilisation des acteurs locaux.



La gestion différenciée des bords de routes : concilier sécurité routière et préservation de la biodiversité

Le réseau routier, souvent pointé du doigt pour son action négative sur la fragmentation des milieux naturels, se trouve cependant être un élément à prendre en compte pour la préservation voire la conservation de la flore régionale.

La gestion différenciée : Pourquoi ? Comment ?



Les bords de routes abritent sur certains secteurs des plantes sauvages et des habitats semi-naturels diversifiés et d'intérêt patrimonial. Dans les secteurs de grandes plaines agricoles, leur rôle de refuge pour la faune et la flore est particulièrement développé. Les abords routiers représentent, de par leur superficie étendue, d'importants réservoirs de biodiversité. Ces espaces peuvent également remplir une fonction de corridors écologiques en participant au déplacement de certaines espèces et sont à prendre en compte comme des éléments importants de la Trame Verte et Bleue régionale.

Il est donc particulièrement important de préserver, voire de restaurer les milieux naturels situés sur les accotements routiers tout en garantissant la sécurité des usagers de la route. Pour cela, différentes préconisations de gestion sont possibles :

- arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, remplacés par des techniques alternatives (plaque anti-herbe, paillage & désherbage thermique ou manuel).
- aménagement de la période, de la fréquence et des surfaces de fauche par les agents de la voirie.



Pelouse sur sable le long de la RD 19 à Neuville-sur-Ailette (02)
Pelouse sur sable le long de la RD 332 à Fort-Mahon-Plage (80)
Prairie humide le long de la RD 75 à Sacy-le-grand (60)

Quelques plantes sauvages emblématiques

Un certain nombre d'espèces protégées à l'échelle régionale ou nationale trouvent parfois refuge sur nos bords de routes départementales. Pour quelques unes d'entre-elles, ces milieux constituent d'ailleurs les seules localités connues ; c'est le cas notamment pour la Coronille naine dans l'Oise et pour la Gagée des champs dans l'Aisne.



Quelles actions en Picardie ?

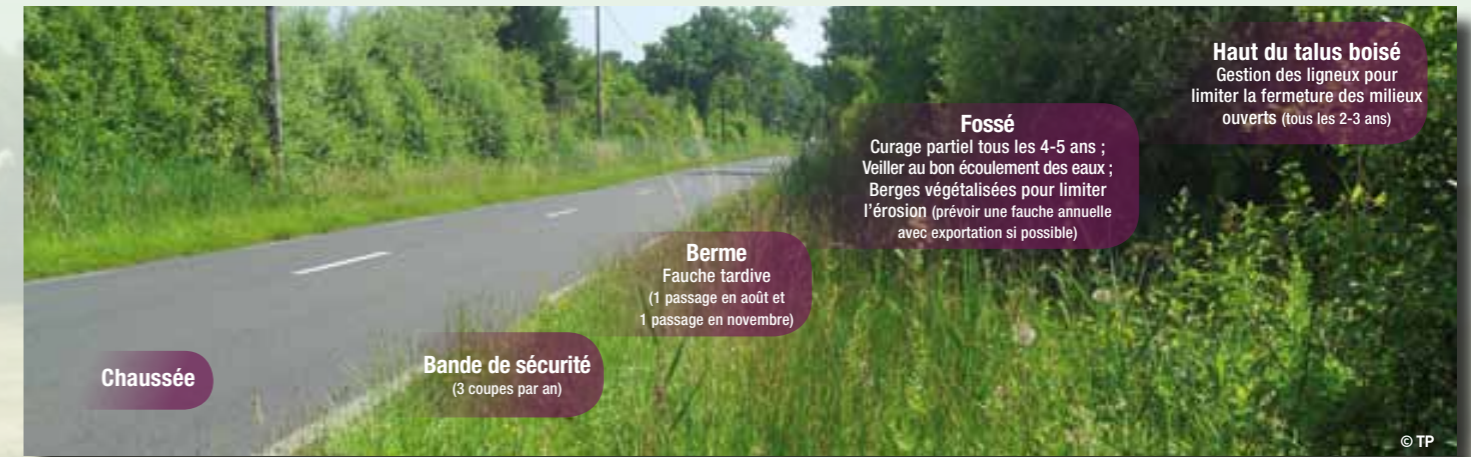
Les conseils généraux, de par leur compétence en matière de gestion du réseau routier départemental, sont les principaux interlocuteurs pour mettre en place des opérations de gestion différenciée. Dans l'Oise et l'Aisne, des opérations de gestion particulières ont lieu depuis plusieurs années sur certains secteurs tandis que la Somme a étendu le principe de fauchage tardif à l'ensemble de son réseau routier.

Le Conservatoire botanique apporte son expertise auprès des conseils généraux afin de proposer des secteurs présentant un intérêt floristique sur lesquels des préconisations de gestion différenciée sont proposées. Une concertation avec les services en charge de l'entretien des secteurs choisis est ensuite organisée afin de mesurer les possibilités d'interventions. Sur de nombreux tronçons, ce travail est réalisé en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels de Picardie.



Réunion de terrain avec les agents du Conseil général de l'Oise

Principes généraux des modes de gestion différenciée (à adapter au contexte local)



Chaussée

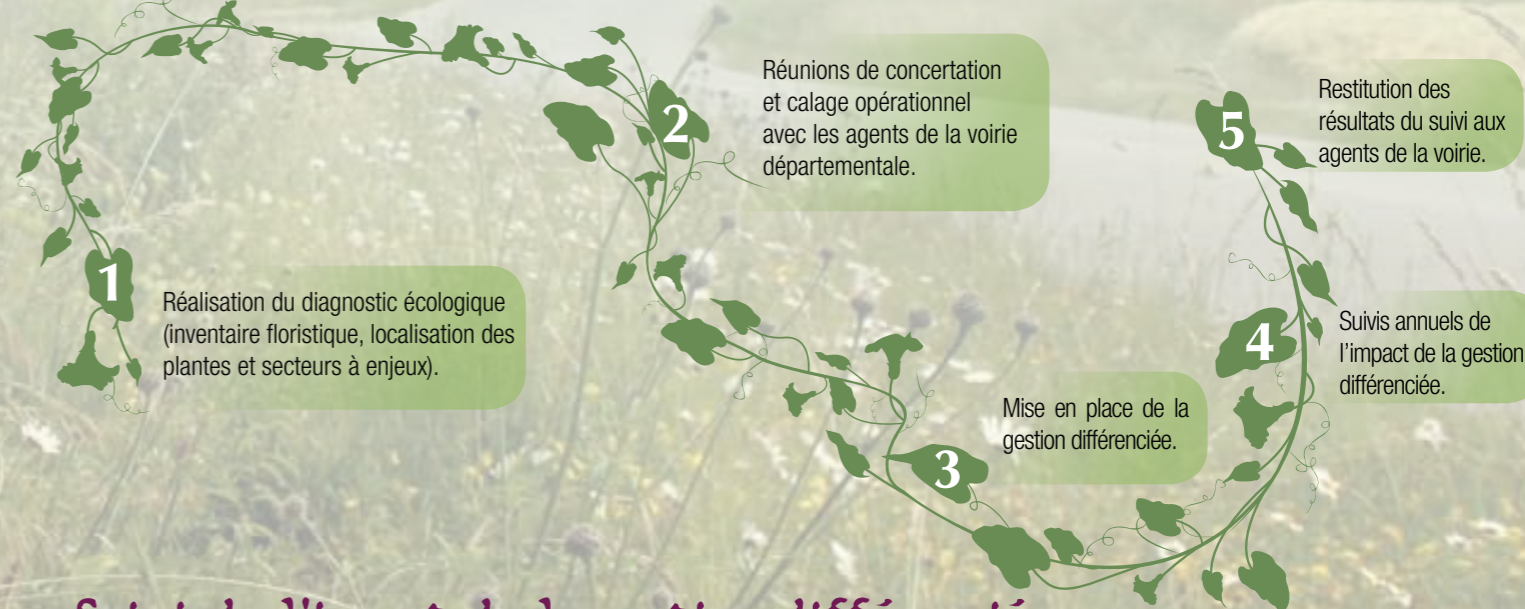
Bande de sécurité
(3 coupes par an)

Berme
Fauche tardive
(1 passage en août et
1 passage en novembre)

Fossé
Curage partiel tous les 4-5 ans ;
Veiller au bon écoulement des eaux ;
Berges végétalisées pour limiter
l'érosion (prévoir une fauche annuelle
avec exportation si possible)

Haut du talus boisé
Gestion des ligneux pour
limiter la fermeture des milieux
ouverts (tous les 2-3 ans)

Déroulement de la mise en œuvre de la gestion différenciée :



Suivi de l'impact de la gestion différenciée

Suite à la mise en place d'une gestion différenciée, il est important d'évaluer les actions de gestion réalisées afin de suivre la dynamique de la végétation et de tirer des conclusions sur les choix des actions proposées. Pour ce faire, un suivi annuel sur un pas de temps de cinq années est réalisé sur des tronçons expérimentaux. Ce suivi permet d'analyser le maintien, la régression ou l'extension des populations d'espèces ciblées.



Inventaire initial des plantes sauvages © ML



Aperçu d'un bord de route géré par la fauche tardive © ML



Suivi de l'impact de la gestion différenciée © TP

Hymne à la flore "ordinaire"

Haies, trottoirs, anfractuosités de vieux murs, jachères, gazons, autant de lieux où peut se réfugier la flore sauvage... pour peu que l'entretien soit adapté.

La flore au pied du mur



Muret à Mézières-en-Santerre © RF

Interstices, fissures du bitume et des pavés, allées des cimetières, la flore indigène de nos villes et villages se réfugie dans les endroits paraissant à première vue les plus inhospitaliers. Les vieux murs représentent également un véritable refuge pour un cortège singulier de plantes comptant même dans ses rangs des espèces très rares et vulnérables en région Picardie. Ainsi, ces plantes souvent discrètes révèlent leur beauté pour peu qu'on se penche un peu dessus et il devient alors possible d'apprécier par exemple les jolies fleurs violettes de la Cymbalaire des murailles « dégouliner » le long des vieux murs.

La conservation de ces plantes se joue dans la façon d'appréhender culturellement leur présence dans nos villages et nos villes. Il est tout à fait possible de concilier les nécessités d'entretien des murs et des trottoirs et de laisser s'épanouir la flore sauvage qui apporte des notes de couleurs bienvenues dans le monde minéral urbain.



Cymbalaire des murailles © VL



Sabline à feuilles de Serpolet

Sabline à feuilles de serpolet © VL



Corydale jaune

Corydale jaune © VL



Le Cétérach officinal est une petite fougère autrefois répandue sur les murs des villages picards mais aujourd'hui victime du syndrome du « mur propre » : désherbant, enduit ou réfection des joints des vieux murs de briques ont conduit au fort déclin de cette espèce actuellement présente dans moins d'une quinzaine de communes de la région.

Cétérach officinal © TP

Planter et entretenir une haie



Haie dans le bocage de Thiérache © JCH

Outre ses qualités ornementales, la haie constituée d'espèces indigènes représente souvent un formidable refuge pour la faune sauvage. Les oiseaux, les insectes et les petits mammifères y trouvent à la fois nourriture, lieu de nidification et abri. Il est également important de souligner que la valeur intrinsèque des haies est proportionnelle au nombre d'essences qui la constituent. Chaque espèce d'arbuste contribue à la présence d'une faune et d'une flore diversifiées. Outre la composition en essences arbustives, le rythme des tailles et les modes d'entretien conditionnent largement l'intérêt paysager et patrimonial d'une haie. Il est, par exemple, important de laisser une bande herbacée assez large au pied de la haie afin qu'elle joue pleinement son rôle dans la préservation de la biodiversité.



Le nectar du Saule marsault, arbuste typique de nos contrées, constitue une des premières sources de nourriture printanière pour de nombreux insectes.

© JCH

Ode à la haie champêtre

La tendance est aujourd'hui à l'oubli de la qualité esthétique et même gustative des haies indigènes qui marquent les saisons au gré de l'épanouissement des essences qui les peuplent : admirer la floraison de l'Aubépine et du Néflier au printemps, déguster les baies du Groseillier sauvage en été, récolter les noisettes en automne ou encore profiter des baies rouges du Houx et des fruits rose et orange du Fusain d'Europe en hiver, sont autant de plaisirs simples et accessibles à chacun.

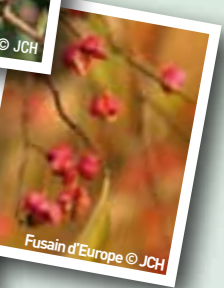
Planter une haie est l'une des manières les plus faciles et les plus efficaces de contribuer à la préservation de la biodiversité notamment au sein des espaces marqués par les activités humaines. La liste des espèces sauvages pouvant constituer une haie dans nos contrées picardes est longue : on en compte plus d'une quarantaine. Afin qu'une haie soit bénéfique à l'expression de la biodiversité locale, il conviendra de privilégier les espèces locales et d'éviter l'utilisation d'espèces exotiques.



Aubépine à un style © JCH



Néflier © VL



Fusain d'Europe © JCH

Exemples d'arbres et arbustes indigènes pouvant être plantés

- Aubépine à un style
- Bourdaïne
- Charme commun
- Cornouiller sanguin
- Fusain d'Europe
- Houx commun
- Merisier
- Néflier d'Allemagne
- Noisetier commun
- Prunellier
- Nerprun purgatif
- Groseillier rouge
- Groseillier à maquereaux
- Sorbier des oiseleurs
- Sureau noir
- Troène commun
- Viome lantane
- Viome obier...

Jachères fleuries : de l'art de bien choisir les graines

Les prairies fleuries sont à la mode. De nombreux produits apparaissent en affichant des objectifs de protection de la biodiversité. Or, certains mélanges présentant un aspect esthétique indéniable, avec parfois des espèces mellifères ou nectarifères, sont essentiellement composés de plantes exotiques ou horticoles tels que Cosmos, Lavatère, Lupin, Rose d'Inde, Zinnia de Californie, Rudbeckia... Semer ces espèces n'est donc pas toujours favorable à la biodiversité pour les raisons suivantes :

- certaines plantes exotiques peuvent devenir envahissantes (un pour mille des espèces introduites) et poser des problèmes à la biodiversité ;
- la faune locale n'est pas adaptée aux espèces exotiques : si elles sont parfois mellifères, ce ne sont pas des plantes hôtes permettant aux animaux locaux (exemple : les chenilles de papillons) de se nourrir, de se développer et de se reproduire ;
- les espèces horticoles sont sélectionnées sur des critères esthétiques et non pour leur capacité à produire du nectar. Les espèces sauvages sont souvent plus riches en nectar ;
- les espèces horticoles peuvent engendrer une pollution génétique d'espèces locales, diminuant ainsi l'originalité et l'adaptabilité des populations de plantes sauvages.

Aussi, si vous voulez favoriser la biodiversité, autant essayer de semer des espèces locales plutôt que de risquer de lui porter atteinte avec des variétés horticoles ou des plantes exotiques.



2010

© JCH



2007

© JCH

Ce délaissé routier situé sur la commune d'Erches (80) appartient au Conseil général de la Somme. Dans le cadre d'un partenariat avec le département, l'Etat et le Conservatoire botanique, il a fait l'objet d'un semis avec un mélange de 20 plantes locales en 2007. Trois ans après, une cinquantaine d'espèces de la flore sauvage y a été dénombrée.

Une prairie sauvage derrière chez moi ?

Face à une offre importante, il peut sembler plus compliqué qu'il n'y paraît de combler une envie de naturalité dans son jardin. Des filières fournissant des mélanges de graines locales dans une optique uniquement tournée vers la biodiversité existent dans de nombreuses régions. Ce type d'initiative a encore du mal à émerger en région Picardie. Une alternative simple existe cependant : laisser faire la nature. Il suffit de s'abstenir de tondre une partie de son jardin et de laisser les plantes sauvages coloniser l'espace ainsi préservé. Un fauchage en fin d'été accompagné de l'exportation du foin, facilitera la structuration d'une prairie fleurie. Conserver une partie de la prairie en hiver sans la faucher favorisera les insectes qui y passent la mauvaise saison.



Fauche tardive à la maison du PNR Oise Pays de France © JCH



Coquelicot argémone © JCH



Mauve alcée © JCH



Nivéole printanière © JCH



Géranium des bois © JCH

Le saviez-vous ?

- Des botanistes inventorient la flore sauvage de Picardie, en suivant leur évolution dans le temps et récoltent parfois des semences pour en garantir la conservation au cas où ces plantes disparaîtraient.
- 1 433 espèces indigènes sont actuellement connues de la région tandis que 650 espèces adventices, subspontanées ou naturalisées ont été recensées.
- 364 plantes sauvages sont considérées comme menacées de disparition à plus ou moins brève échéance.
- La Picardie abrite les plus importantes populations françaises de quelques espèces rares et menacées de la flore sauvage, comme le Chou marin sur le littoral ou l'Anémone sauvage dans l'Aisne.

Vous retrouverez toutes ces informations et bien plus encore en feuilletant cette brochure qui vous permettra de découvrir la richesse de la flore sauvage de Picardie, ainsi que les actions engagées pour la préserver.



www.cbnbl.org

La collection « Les cahiers du patrimoine naturel de Picardie » a pour vocation de présenter, expliciter et valoriser les spécificités du patrimoine naturel picard et de ses dynamiques d'évolution.

Elle sert un double objectif de pluralité et de cohérence : pluralité des médias et des diffuseurs ; cohérence issue d'une vision partagée que renforce une caution scientifique. « Les cahiers du patrimoine naturel de Picardie » sont conçus aussi bien pour le grand public, que pour les élus, les services des collectivités territoriales, les enseignants et les gestionnaires d'espaces naturels.

C'est en comprenant les interactions, les équilibres et l'empreinte des activités humaines sur la biodiversité, qu'il est possible de saisir toute la valeur d'un patrimoine naturel en constante évolution.

www.patrimoine-naturel-picardie.fr

Auteurs : Jean-Christophe HAUGUEL, Vincent LEVY, Timothée PREY & Aymeric WATTERLOT.

Crédits photographiques : BB : Benjamin BLONDEL, NB : Nicolas BOREL, RF : Rémi FRANÇOIS, JCH : Jean-Christophe HAUGUEL, ML : Maxime LANCIAUX, VL : Vincent LEVY, AM : Adrien MESSEAN, CEB : Charles-Etienne BERNARD, MR : Michel ROSSO, TP : Timothée PREY, BV : Bertille VALENTIN, AW : Aymeric WATTERLOT.

Conception graphique et mise en page : MarkediA - 2013

Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul - Hameau de Haendries - F-59270 Bailleul.

Antenne Picardie : 14 allée de la pépinière, F-80044 Amiens cedex. tél : 03.22.89.69.78

Page de couverture : en haut : Céraïste des champs © JCH ; en bas à gauche : botanistes du CBNBI prospectant la flore et les végétations en Thiérache © RF ; en bas à droite : jachère sur calcaire à Bonneuil-les-Eaux (Oise) © JCH.

ISBN 978-2-909024-19-6



Ouvrage réalisé avec le soutien de l'Union européenne (fonds FEDER), de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie, du Conseil régional de Picardie, du Conseil général de l'Aisne et du Conseil général de la Somme.